

Positionnement du poste dans l'organisation :

Poste rattaché à la régie sous l'autorité conjointe de chacun des régisseurs généraux.

Statut et classification du poste :

Emploi permanent

Filière : pas de cadre d'emploi spécifique mais un statut de la régie

Catégorie : A

Grade : Régisseur-chef de plateau

Poste basé à Nantes

Résidence administrative : Nantes (44)

Durée hebdomadaire de service : poste à temps complet conformément à l'organisation du temps de travail prévu par les statuts de la régie. Travail le soir et le weekend lors des concerts de l'ONPL.

Rémunération : Traitement indiciaire / Primes

L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE, avec ses 200 concerts symphoniques et 150 000 spectateurs par an, est une des principales formations musicales françaises, au rayonnement international. Géré par un syndicat mixte et soutenu par de nombreuses instances, l'ONPL compte 130 collaborateurs, répartis sur ses sites de Nantes et d'Angers.

Placé sous l'autorité conjointe des régisseurs généraux dont il est le collaborateur direct, le régisseur-Chef de plateau assume la responsabilité du plateau technique. Il peut être amené à remplacer les régisseurs généraux en leur absence ainsi qu'à les assister dans l'ensemble de leurs tâches selon les besoins du service.

Missions du poste

Gestion technique et logistique des productions :

- ✓ Préparation technique et logistique des productions : définition et estimation des besoins, contacts avec les responsables techniques, visites des salles et lieux, élaboration des plans et fiches techniques, relations avec les prestations techniques (sonorisation, vidéo, lumières,...), ...
- ✓ Location du matériel et des instruments supplémentaires nécessaires à la production.
- ✓ Organisation, suivi et participation aux opérations de chargement, transport et déchargement de matériel et d'instruments. Conduite des véhicules poids lourds selon les besoins du service.
- ✓ Organisation, suivi et participation aux opérations de montage, installation, changement et démontage de plateaux ainsi qu'à l'installation et au rangement des dispositifs musicaux (pupitres, instruments, pare-sons, partitions,...), à la mise en place, distribution et suivi des partitions durant les services.
- ✓ Préparation des loges des chefs d'orchestre, solistes et musiciens.

Gestion et management du personnel de régie :

- ✓ Encadrement et coordination du travail du personnel intermittent de régie.
- ✓ Etablissement des plannings du personnel intermittent de régie.
- ✓ Recrutement, établissement des contrats de travail et des fiches de liquidation des régisseurs intermittents.

Intendance :

- ✓ Responsabilité de la maintenance et entretien du parc instrumental, du parc de matériel ainsi que du parc de véhicules de la régie.

Hygiène et sécurité :

- ✓ Suivi de l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels pour le personnel permanent et intermittent ; veille sécuritaire tant en termes d'exploitation des équipements que de leur maintien en conformité avec les différentes réglementations.

Le contexte de la situation de travail**Le champ des relations du poste (internes et/ou externes) :**

Travail en binôme avec le régisseur général de Nantes
Travail en binôme avec le régisseur-Chef de plateau d'Angers
Travail en transversalité avec le régisseur général d'Angers
Travail étroite collaboration avec l'assistante administrative de la Régie (transmission des informations pour l'établissement des contrats)
Relations avec tous les services de l'ONPL.
Relations avec les intermittents et les musiciens.
Relations avec les équipes techniques des salles en région et à Angers et à Nantes.
Relations avec les prestataires et les partenaires extérieurs.

Le champ d'autonomie, de responsabilité et de technicité du poste :

Autonomie dans l'organisation quotidienne du travail,
Suivi régulier de l'ensemble des productions sur le plan technique. Etablissement des plans d'implantation et estimation des besoins techniques
Suivi des demandes de devis techniques et de la commande dans ces domaines.
Capacité à proposer des stratégies d'organisation logistique et technique.

Les spécificités du poste : Travail en soirée et sur certains week-end sur tous les concerts qui lui sont affectés.

Compétences métier et savoir-faire :

- Concevoir une réponse technique adaptée au projet artistique
- Evaluer, faire des propositions, des ajustements,
- Appliquer la réglementation et les procédures internes,
- Veiller au respect de la réglementation en matière d'emploi.
- Planifier, organiser le travail
- Animer une équipe
- Maintenir le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Gérer le temps, les moyens techniques, humains et financiers
- Organiser la prévention des risques et la sécurité
- Très bonnes capacités relationnelles
- Travail en équipe
- Maîtriser les outils informatiques et la communication interne
- Sens de la diplomatie.

Savoir-être

- Capacité à communiquer avec les musiciens et techniciens et à gérer les éventuels conflits,
- Capacité d'écoute,
- Esprit d'initiative et de proposition,
- Sens du résultat,
- Esprit d'analyse et de synthèse,
- Rigueur et organisation,
- Autonomie,
- Sens du travail en équipe.

Date de prise de fonction souhaitée : 1^{er} septembre 2019
Envoi des candidatures avant le vendredi 26 avril 2019 – 12h
Expérience sur un emploi similaire exigé.

Informations complémentaires : Merci de nous adresser avant le 26 avril 2019 - 12h, votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'ONPL, Service du personnel, Esplanade Henri Dutilleux – BP 15246 – 49052 ANGERS Cedex 02 ou par mail : recrutement@onpl.fr.

Pour tout complément d'information, merci de contacter Nicolas BOISSELIER, Administrateur adjoint, par mail à l'adresse suivante : nboisselier@onpl.fr

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.